



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du 19 juin 2019

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 12 juin 2019 avec l'ordre du jour suivant :

1. Avis sur le Plan de Prévention des Risques Inondation
2. Attribution du marché « requalification route de Frambéménil »
3. Avenants au Marché « Pôle socio-culturel »
4. Décision Modificative Budget Eau-Assainissement
5. Comptes non soldés – Budget Commune
6. Motion de soutien à la population retraitée
7. Demande de retrait d'une commune du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges
8. Etude des zones humides

Sont présents : DEGANDT Jacques, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, KIEFFER RYS Marion, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, PERRIN Christine, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric

Procurations : COLLIN Stéphane (à LEMARQUIS Maurice), DAESCHLER Laetitia (à THOMAS Frédéric), LAZZATI Bernard (à MARTINACHE Guy), MOUROT Corinne (à KIEFFER RYS Marion),

Sont absents : CUNY Cyril, DELANZY Jessica, DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe,

Est absente excusée : ROUSSEL Elisabeth

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	12 – le quorum est atteint
Procurations :	4
Nombre de votants :	16

Monsieur Philippe PETITGENET est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 22 mai 2019 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Pour mémoire : Madame Marion BONARD, apprentie en BTS Economie Sociale et Familiale présente, aux membres du Conseil Municipal, son travail relatif à la restauration scolaire à Granges-Aumontzey. Une copie du mémoire sera adressée à chacun.

n°20190619-321-Urbanisme-Documents d'urbanisme (2.1)
Avis sur le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vologne lui a été transmis par les services de la Direction Départementale des Territoires le 22 Mai 2019.

Vu l'article R 562-7 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Emet** un avis favorable au Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vologne présenté par les services de la Direction Départementale des Territoires.

n°20190619-322-Commande publique-Marchés publics (1.1)
Attribution du marché « Requalification route de Frambéménil »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération, il a été décidé de réaliser des travaux de requalification de la route de Frambéménil et informe qu'un appel d'offres sous forme de MAPA (Marché A Procédure Adaptée) a été lancé. Cinq entreprises ont répondu :

Lot 1 : réseaux humides et voirie (2 entreprises)

Lot 2 : enfouissement des réseaux secs (3 entreprises)

Après analyse des offres par le maître d'œuvre (Techni-Conseil), les offres répondant aux critères définis dans la consultation, il est proposé de retenir les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses suivantes :

- Lot 1 : réseaux humides et voirie
PEDUZZI pour un montant HT de 465 430 €
- Lot 2 : enfouissement des réseaux secs
INTEO RESEAUX pour un montant HT de 268 862,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Attribue** le marché de travaux « requalification de la route de Frambéménil aux entreprises suivantes :

Lot 1 : réseaux humides et voirie à PEDUZZI pour un montant de 465 430 € HT



Lot 2 : enfouissement des réseaux secs à INFO RESEAUX pour un montant de 268 862,90 € HT

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, pour signer les documents y afférents.

n°20190619-323-Commande publique-Marchés publics (1.1) Avenants au Marché « Pôle Socio-Culturel »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations n°20190102-238 du 2 janvier 2019 et n°20190116-240 du 16 janvier 2019 attribuant aux entreprises le marché du Pôle Socio-Culturel.

L'entreprise NG Démolition a été retenue pour le lot démolition. Elle avait proposé une offre à 30 527 € HT. Un premier avenant de 528 € HT a été voté par le Conseil Municipal le 10 avril dernier. Toutefois, le cabinet d'architecte Cartignies Canonica recommande de créer deux dégagements distincts pour évacuer la salle de musique. Cette modification de cloisonnement génère des travaux de démolition complémentaires. De plus, il propose de réemployer la passerelle existante, ce qui nécessite la mise en place d'un échafaudage, le sciage horizontal le long de l'ouverture existante et le piquage manuel sur une hauteur de 15 cm et profondeur de 10 cm y compris l'évacuation des gravats. Le montant de l'avenant s'élève à 3 324,55 € HT (+10,89 %) ce qui porte le montant du marché à 34 379,55 € HT.

L'entreprise ID Verde a été retenue pour les travaux de VRD. L'offre initiale était de 19 801,24 € HT. Un premier avenant de 994,60 € HT a été voté le 10 avril 2019. A la demande de la maîtrise d'œuvre, il convient de raccorder au réseau existant la descente des Eaux Pluviales façade sud. L'avenant pour ce lot s'élève à 913,51 € HT (4,61 %) ce qui porte le montant du marché à 21 709,35 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** l'avenant 2 au marché du Pôle socio-culturel (lot 2 démolition) pour un montant de + 3 324,55 € H.T.,
- **Accepte** l'avenant 2 au marché du Pôle socio-culturel (lot 3 VRD) pour un montant de + 913,51 € H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents.

n°20190619-324 Finances locales-Décisions budgétaires (7.1) Décision Modificative Budget Eau-Assainissement

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget eau-assainissement 2019, il a été omis d'inscrire la dépense de 16 320 € liée à l'acquisition d'une benne à ridelle pour les besoins du service de l'eau-assainissement, et par conséquent propose une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** la décision modificative suivante, sur le budget eau assainissement 2019 afin de pouvoir régler l'achat d'une benne à ridelle pour le service de l'eau et de l'assainissement :

Section d'investissement :

Article 2315 op 1369 (réseaux à Frambéménil) : - 16 320 €

Article 2182 op 1013 (acquisition de matériel) : + 16 320 €

Pour mémoire :

Comptes non soldés - Budget Commune

Par manque d'éléments, Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, demande aux membres du Conseil Municipal de reporter cette décision à la prochaine réunion.

n°20190619-325-Autres domaines de compétences-Vœux et motions (9.4)

Motion de soutien à la population retraitée

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après avoir pris connaissance du courrier qui lui a été adressé par 9 organisations syndicales et de retraités, dénonçant les mesures portant atteinte au pouvoir d'achat et à l'autonomie de la population retraitée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

Dénonce la situation faite à la population retraitée du fait de la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans, la hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités,

Dit que cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité,

Demande la prise de mesure d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Pour mémoire :

Demande de retrait d'une commune du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges l'invitant à se prononcer sur la demande de retrait présentée par la Commune de SAINTE BARBE. Pour information, le Syndicat s'est prononcé contre le retrait.



Renseignements pris, le Syndicat ayant refusé le retrait de cette commune, les collectivités adhérentes n'ont pas à délibérer.

n°20190619-326-Urbanisme-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols (2.2)

Etude des zones humides

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bureau d'études Rodolphe WACOGNIÉ conseil de LUXEUIL LES BAINS a été retenu pour réaliser l'étude des zones humides. Une première réunion s'est déroulée dernièrement. Il est demandé à chaque Commune concernée de créer un comité de suivi composé de Monsieur le Maire et d'un élu ainsi que de plusieurs représentants extérieurs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Monsieur Bernard LAZZATI pour siéger au sein du comité de suivi pour l'étude des zones humides.

Informations diverses

- Déclaration d'Intention d'Aliéner : non exercice du droit de préemption

N° dossier	Date de dépôt	Adresse	Commune déléguée	Bien vendu
IA 19H0014	17/04/2019	23 rue Roger Salengro	Granges-sur-Vologne	maison
IA 19H0015	30/04/2019	9 route de Gérardmer	Granges-sur-Vologne	maison
IA 19H0016	30/04/2019	16 lotissement de Frambéménil	Granges-sur-Vologne	maison
IA 19H0017	17/05/2019	3 rue des Champs de l'Aître	Granges-sur-Vologne	maison
IA 19H0018	21/05/2019	8 rue de Florivoie	Granges-sur-Vologne	maison

- Les élus, les associations, le personnel communal ainsi que le Syndicat Mixte d'Arts Vivants seront consultés afin de trouver un nom de baptême pour le Pôle Socio-Culturel,
- Remerciements du club de basket, de l'association Medic'arts, des Doigts de Fées, de l'atelier de la Vologne et de l'Azmontaine pour l'attribution de subventions,
- Les élèves de l'Ecole Jules Ferry ont remercié le Conseil Municipal de l'aide allouée pour le voyage à Paris,

- Le Conseil Départemental a attribué une subvention de 12 000 € pour les travaux de Requalification route de Frambéménil (éclairage public)
- Des subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sont attribuées pour les travaux du Pôle socio-culturel (91 760 €), la requalification de la route de Frambéménil (rénovation de l'éclairage public pour 46 532 €), l'équipement numérique de 3 classes à l'école primaire Jules Ferry-Charlemagne (1890 €), la création de pistes forestières (1 819 €) et la création d'une place de retournement (2 378 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,
Guy MARTINACHE



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 25 juin 2019 et transmis au contrôle de légalité le 25 juin 2019.